



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-677 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL

PRENEZ AVIS QUE le règlement cité ci-haut sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **12 avril 2019 à 17 h 00 à la salle du conseil sise au 115, chemin Dupuis.**

Ce règlement vise à remplacer le *Règlement numéro 2018-663 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.*

L'adoption de ce nouveau règlement vise à ajouter la définition du mot « respect » à l'article 3 et à modifier l'article 12 afin de permettre aux membres du Conseil de recevoir des marques d'hospitalité d'une valeur de 25 \$ et moins sans avoir à les déclarer. L'intégralité du reste du texte du règlement numéro 2018-663 est repris tel quel.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 15 mars 2019.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau du greffier situé à l'adresse précitée durant les heures de bureau.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Donné à Ville d'Estérel, ce 27^e jour du mois de mars 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 27 mars 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois de mars 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier